

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE

le 07/05/2020 de 14h à XX h

PARTICIPANTS

<u>Membres invités et présents</u> : Mme DREVOND (enseignante et directrice de l'école), Mmes LASSERRE et LATAPIE (enseignantes), Mme LASSUS (ATSEM), M PRUDHOMME (Monsieur le Maire), M CARRERE (adjoint municipal, chargé des affaires scolaires), M LABAT (futur Maire), Mmes HOURCADE, PAYNEAU et M MEYER (représentants des parents d'élèves)	<u>Membre invité et excusé</u> : M DE CECCO (Inspecteur Circonscription PAU Sud)
--	--

Secrétaire de séance : Mme LASSERRE

Remarques avant le début :

- les parents remercient pour le travail envoyé par les enseignantes lors du confinement
- Les membres présents donnent leur accord pour une audioconférence avec les parents d'élèves élus, non présents.

La pré-lecture des documents envoyés aux membres du Conseil d'école avait été demandé par la directrice : protocole sanitaire, consignes ministérielles.

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Éléments de discussion ou d'information</i>	<i>Décision prise</i>
Organisation de la reprise de l'école à partir du 11 mai 2020 suite à la décision gouvernementale	Besoin de réaménager les locaux et de revoir le protocole de nettoyage/désinfection donc besoin de temps	Pré-rentrée des enseignants : le 11 mai Rentrée des élèves par petits groupes à partir du 12 mai
organisation des groupes d'élèves accueillis	Priorité aux enfants des personnels spécifiés par les textes Attention particulière aux fratries	cf avenant au règlement intérieur joint article 2-2 Pas d'accueil des maternelles pour l'instant Les groupes seront constitués par l'équipe enseignante en fonction des priorités et des réponses données par les parents dans le sondage Les dates des jours d'accueil de chaque élève seront communiquées à la famille dès que possible
entrées / sorties	Il est recommandé qu'un seul parent vienne chercher son enfant (pour éviter les rassemblements). Accueil échelonné selon un planning à respecter (possibilité d'un accueil des deux enfants de la fratrie au même horaire (si le premier est déposé à 8h40, le 2 ^{ème} peut l'être aussi). Le matin entre 8h30 et 9h05 puis de 13h45 à 14h10 (selon les horaires de son groupe) L'enfant va directement dans la salle où il est accueilli (selon l'information fournie) ou sous le préau (en gardant son sac, sans le déposer). Sortie : Les parents attendent en respectant les distances sociales et en respectant le sens indiqué. Les sorties se font à 12h15 et 16h15.	cf avenant au règlement intérieur joint article 3 et 4
cantine	Pas de repas fourni (pique-nique à fournir par les familles) Le choix a été fait de maintenir l'accueil durant la pause méridienne afin de permettre aux parents de s'organiser sur des journées continues de travail (il est plus facile de décaler ses horaires que de s'absenter durant la journée).	cf avenant au règlement intérieur joint article 8-2

Année2019-2020_CR_Conseil Ecole Extraordinaire_IGON_ARC-EN-CIEL

garderie	Pas de garderie (ni le matin ni le soir) car sinon la mise en place du protocole est impossible (temps de ménage très important afin de respecter le protocole)	cf avenant au règlement intérieur joint article8-1 / 8-3
veiller à la disponibilité de <i>cf avenant au règlement intérieur joint</i>	masque pour les adultes masque FFP2 pour les cas de suspicion de COVID	matériel devant être fourni par l'Éducation Nationale pour les enseignants, par la Mairie pour le personnel municipal et les cas de suspicion (FFP2) => à acheter si nécessaire
	mouchoirs à usage unique	Mouchoirs individuels à apporter par les élèves Pour les oublis, fin du stock fourni par les familles en début d'année puis matériel fourni par la Mairie, à acheter quand cela sera nécessaire
	poubelles munies de sacs	matériel fourni par la Mairie
	savon liquide dans les sanitaires	matériel fourni par la Mairie vérifier la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs
	gel hydro alcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables	matériel fourni par la Mairie, à acheter si nécessaire
	serviettes en papier à usage unique	matériel fourni par la Mairie vérifier la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs
	lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire (à disposition dans chaque salle accueillant un groupe d'élève)	matériel fourni par la Mairie, à acheter si nécessaire
	petites bouteilles d'eau pour pallier aux oublis	matériel à fournir par la Mairie => à acheter
	thermomètre frontal	matériel déjà à l'école, piles à vérifier
hygiène des locaux	Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.	cf avenant au règlement intérieur joint article 1 Le personnel municipal a été informé du protocole et le matériel nécessaire au nettoyage adéquat lui sera fourni

Questions des parents	Réponses
Les enseignantes ont la pré-rentrée le 11 mai, quelle sera la date de reprise pour les élèves ? Le 12 ? Le 14 ? Plus tard ?	La rentrée des premiers élèves aura lieu le 12 mai (selon les critères envoyés par mail) Le 11 est une pré-rentrée des enseignants
Horaires d'accueil et de classe actuels ou modifiés ?	cf avenant au règlement intérieur joint articles 3 et 4
Quels enfants seront accueillis et quand exactement ? est-ce que les membres d'une fratrie seront accueillis le même jour ?	cf avenant au règlement intérieur joint La première semaine, seuls les enfants des personnels prioritaires seront accueillis. Pour les autres, l'accueil se fera par rotation. L'avenant du règlement intérieur peut servir de justificatif pour les employeurs Article 2
Est-ce que toutes les maitresses vont pouvoir être en présentiel ou vont-elles devoir	Dans l'état actuel des choses, les enseignantes seront présentes à l'école

continuer le télétravail pour garder leurs propres enfants ?	
Est-ce que les maternelles seront accueillis alors qu'il me semble difficile de leur faire respecter les gestes barrières ? si pas d'accueil en classe pour eux, quid des enfants de personnels prioritaires (accueil en centre de loisirs ou crèche possible?) ?	cf avenant au règlement intérieur joint article 2 La situation des enfants de maternelle dont les parents font partie de la liste des personnels prioritaires sera étudiée au cas par cas. Mais dans tous les cas, la sieste ne pourra être assurée.
Est-ce que je fais partie des professions prioritaires ? y'a-t-il une mise à jour de la liste des personnes prioritaires ?	cf avenant au règlement intérieur joint article 2
Comment cela se passera-t-il pour les enfants non accueillis (continuité pédagogique) ?	Les enseignantes continuent à proposer un travail écrit (qui sera identique à celui donné en classe). Il est rappelé que les parents peuvent compléter par le CNED.
Si j'ai refusé de remettre mon enfant le 11 mai, puis-je changer d'avis ? De même, si j'ai accepté mais que je change d'avis, est-ce possible de la garder à la maison ?	Oui si demande d'accueil émise avant le mercredi midi, dans la mesure des places disponibles et selon les ordres de priorité
Est-ce que la journée de classe type d'avant sera la même ? qu'est-ce qui va changer pour mon enfant ?	Ce sera totalement différent car le respect du protocole ne permet pas des activités habituelles (travail en petits groupes / sport collectif ou avec matériel / ateliers autonomes/ ...). L'apprentissage et l'application des gestes barrières va prendre beaucoup de temps. Le travail écrit proposé sera le même que celui proposé en distanciel mais en présence de l'enseignant.
Organisation des récréations ?	cf avenant au règlement intérieur joint Horaires décalés. Lavage des mains avant et après la récréation. Autorisation d'apporter des jeux individuels (cf liste avenant) article 7
Cantine ou pas (si oui, dans quel lieu et quelle organisation) ? repas fourni ou pique-nique à apporter ?	cf avenant au règlement intérieur joint Pique-nique apporté par les familles. Possibilité de faire deux services. Deux personnes pour surveiller les deux groupes (seuls les enfants qui ne peuvent pas être récupérés resteront durant la pause méridienne). Le choix a été fait de maintenir l'accueil durant la pause méridienne afin de permettre aux parents de s'organiser sur des journées continues de travail (il est plus facile de décaler ses horaires que de s'absenter durant la journée) Article8-2
Garderie ou pas (si oui, dans quel lieu et quelle organisation) ?	cf avenant au règlement intérieur joint Pas de garderie (ni le matin ni le soir) car la mise en place du protocole est impossible (temps de ménage très important afin de respecter le protocole) article 8-1 / 8-3
Mesures d'hygiène pour les locaux ? pour le personnel ? pour les enfants ? masques obligatoires, conseillés ou interdits pour les enfants ?	cf avenant au règlement intérieur joint article 1
Possibilité d'avoir une attestation justifiant le non accueil de mon enfant ?	cf avenant au règlement intérieur joint article 2-2
Pour les CM2, comment va se passer l'intégration au collège? (annulation de la journée découverte, reprise de l'école en volontariat?)	Les élèves concernés seront informés dès que le collège communiquera sur ce sujet. Même si cette visite n'a pas lieu, l'entrée en 6ème sera adaptée à ces conditions particulières.
– En cas de non retour des enfants de maternelle à l'école, est-il possible d'envisager : – du travail « différencié » selon les différentes sections de maternelles?	Il est bien dommage que la famille posant cette question n'ait pas interpellé directement l'enseignante concernée. Des niveaux de difficultés sont indiqués sur certains travaux permettant cette

	différenciation.
– des travaux « plus scolaires » pour les parents qui se sentent d'accompagner leurs enfants, notamment pour les grandes sections?	En maternelle, le vivre ensemble et la manipulation sont les grands axes de travail, difficiles à mettre en place à distance et avec de telles différences dans les vécus familiaux de chacun des élèves confinés. La création d'une vidéo commune de bilan de semaine a permis de créer un semblant de lien entre les élèves et les activités proposées essaient de favoriser au maximum la manipulation. il a été indiqué dès le départ que les parents peuvent s'appropriier l'outil du CNED en plus du travail proposé par l'enseignante.
– d'instituer de nouveau un temps téléphonique ou une visio hebdomadaire une fois par semaine ou tous les 15 jours, même bref?	Comme indiqué dans le mail envoyé aux familles, pour des raisons techniques, le rendez-vous bi-hebdomadaire en visioconférence n'a pas pu être maintenu.
– quid de la fête de l'école? et des « affiches anniversaires »? de leur proposer une activité « fête des mères » et des « pères »?	Toute manifestation publique est interdite, la fête de l'école est donc de fait annulée. Les affiches anniversaires, cadeaux fête des mères/pères, etc, ne sont pas inscrits dans le programme officiel, ils servent de supports d'apprentissage.
<i>Dans les commentaires reçus lors du sondage : Nous aimerions qu'elles reviennent à l'école mais cela dépendra du stress que peut générer les réglementations mises en place. Tant que l'on ne saura pas si elles risquent d'être contraintes dans leurs mouvements et leurs interactions avec les autres, nous ne souhaitons pas les mettre. Si la situation ou votre démarche évite de tomber dans une ambiance anxieuse, nous pourrions envisager de les remettre. Sans masques ni distanciation, ni désinfectants. Je précise d'ailleurs que les produits ménagers sont particulièrement toxiques pour les bronches... A vouloir trop en faire, on peut faire bien pire qu'attraper un virus.</i>	D'un point de vue éducatif, social, égalitaire et économique, les membres du Conseil d'école sont bien entendu POUR cette reprise scolaire. Ils informent toutefois les familles des risques potentiels pour la santé et la sécurité physique et mentale de chacun. En effet, cette reprise pourra engendrer du stress pour le personnel enseignant et municipal, les élus aussi, mais aussi chez les élèves et les parents d'élèves, avec peut-être des traumatismes psychologiques ou émotionnels présents et/ou à venir. Tout ceci ne peut être anticipé... La présence des élèves à l'école se fait sur la base du volontariat des adultes responsables de l'enfant, sans contrainte.
<i>Ma fille aurait socialement besoin de revoir ses copines, mais toutes ces règles sanitaires pourraient générer de nouvelles phobies... Et les associer à l'école me fait avoir quelques craintes pour la suite ! Je télé-travaille jusqu'au 2 juin, donc je laisse sa place à des enfants ou des parents qui en auraient plus besoin.</i>	La continuité pédagogique sera assurée comme elle l'était durant le confinement pour les élèves ne désirant pas revenir en classe. Les produits employés répondent aux normes demandées par le protocole national.

Des questions de parents sont arrivées après le délai indiqué sur l'information publiée sur le site internet. Il est vivement recommandée aux parents n'ayant pas trouvé leurs réponses suite à la lecture de l'avenant du règlement intérieur et de ce compte rendu, de prendre contact avec l'équipe enseignante et/ou les parents délégués. Un point sera fait fin mai pour voir si l'avenant au règlement intérieur joint doit être mis à jour, en fonction.

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des présents avant sa diffusion.

Mme LASSERRE
secrétaire de séance



Mme DREVOND
directrice

